BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 373

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

801 649 062 RCS Aix-en-Provence.
1 PACTE TECHNOLOGIES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1133000.00 EUR.
Adresse : Quartier Payannet, Chemin Chabanu, 13120 Gardanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION (Articles L. 236-6 et R. 236-2 du Code de commerce) Fusion-absorption simplifiée de la société 1 PACTE TECHNOLOGIES par la société INNOVA INVEST 1. Société absorbante INNOVA INVEST, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Quartier Payannet – Chemin de Chabanu, 13120 GARDANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 832 513 808. 2.Société absorbée 1 PACTE TECHNOLOGIES, société à responsabilité limitée au capital de 1.133.000 euros, dont le siège social est situé 529, chemin de Chabanu, 13120 GARDANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 801 649 062. 3. Projet de fusion Aux termes d'un projet de traité de fusion établi sous signatures privées à Meyreuil le 29 septembre 2026, la société 1 PACTE TECHNOLOGIES ferait apport, à titre de fusion-absorption, de la totalité de son patrimoine à la société INNOVA INVEST, qui détient la totalité de son capital. L'opération est soumise au régime de l'article L. 236-11 du Code de commerce. Elle prendrait effet, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er octobre 2026, sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2026. 4. Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue L'actif transmis est évalué à 4.590.354 euros et le passif pris en charge à 690.547 euros, soit un actif net apporté de 3.899.807 euros. 5. Rapport d'échange et prime de fusion Rapport d'échange des droits sociaux : néant, la société absorbante détenant la totalité des parts de la société absorbée. Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Montant prévu de la prime de fusion : néant. 6. Dépôt du projet Le projet de fusion a été déposé, au nom de chacune des sociétés participantes, au greffe du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence le 02 octobre 2026. Fait à Meyreuil, le 02 novembre 2026.